



**COMMUNE DE
FAVERGES-SEYTHENEX
(Haute-Savoie)**

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 AVRIL 2022**

Le Mardi 19 Avril 2022, à 18 heures 30, le conseil municipal de FAVERGES-SEYTHENEX, dûment convoqué le mercredi 13 avril, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques DALEX, Maire.

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,

Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Claude GAILLARD, Martine BRASSOUD, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, *adjoints au maire*, Julien PORTIER, Florence GONZALES, Jean-Pierre PORTIER, Michèle TARDIVET-MERCIER, Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Agnès BALLIEU, Michel VOISIN, François HUSAK, David DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET, Christiane LECUYER, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Séverine DESSUISE, Yves CREPEL, *conseillers municipaux*.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR : Christine DUMONT-THIOLLIERE a donné pouvoir à Georges VIGNIER, Sophie FERNANDEZ a donné pouvoir à Florence GONZALES, Mohammed FAYEK a donné pouvoir à Jacques DALEX, Gilles ANDREVON a donné pouvoir à Michel VOISIN, Alexandra HUSAK a donné pouvoir à François HUSAK, Anne-Marie BERNARD a donné pouvoir à Julie DENAMBRIDE, Jean-Claude TISSOT-ROSSET a donné pouvoir à Damien VACHERAND-DENAND, Charline MAURICE a donné pouvoir à Séverine DESSUISE, Catherine FRANÇOIS a donné pouvoir à Yves CREPEL

ABSENTS : Néant

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	: 33
- présents	: 24
- Représentés	: 9
- absents ou excusés	: 0
- votants	: 33

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Jacques DALEX, Maire. Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

VU pour affichage le 22 Avril 2022,
Le Maire, Jacques DALEX,

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Bernard PAJANI, en qualité de secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 – Installation d'une conseillère municipale en remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Philippe STRAPPAZZON, Conseiller Municipal, Adjoint au Maire, issu de la liste "Envie commune", a démissionné de son mandat.

Monsieur le Maire rappelle que la démission du Conseiller Municipal Adjoint au Maire est définitive à compter de son acceptation par le préfet (Art L2122-15 du CGCT)
Monsieur Philippe STRAPPAZZON a réceptionné l'acceptation de Monsieur le Préfet en date du 9 Avril 2022.

Les modalités de remplacement sont prévues par l'article L. 270 du code électoral : « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.* »

Aucune condition, notamment de sexe, n'est prévue pour la désignation d'un conseiller municipal pour succéder au conseiller municipal démissionnaire. Le conseiller municipal démissionnaire sera donc remplacé par le suivant de liste.

Conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Electoral, Madame Christiane LECUYER suivante sur la liste « envie commune » est appelée à siéger au sein du Conseil Municipal

Il est demandé au conseil municipal :

- ✚ De prendre acte de l'installation de Madame Christiane LECUYER au sein du conseil municipal en remplacement de Monsieur Philippe STRAPPAZZON;
- ✚ De prendre acte de la modification du tableau du Conseil Municipal
- ✚ D'autoriser le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé et après en avoir pris acte, le Conseil Municipal :

- ✚ PREND acte de l'installation de Madame Christiane LECUYER au sein du conseil municipal en remplacement de Monsieur Philippe STRAPPAZZON;
- ✚ PREND acte de la modification du tableau du Conseil Municipal
- ✚ AUTORISE le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 – Suppression d'un poste d'adjoint

Vu le code CGCT notamment les articles L2121-4, R2121-2 et R2121-4,
Vu le code électoral notamment son article L270,
Vu la délibération n° DEL.2020-IV-95 portant création de 9 postes d'Adjoints au Maire,
Vu la délibération n°DEL.2020-IV-96 portant élection des Adjoints au Maire

Vu les arrêtés municipaux A.2020-G-287 , A.2020-G-145

Portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Philippe STRAPPAZZON (6^{ème} adjoint),

Vu la démission de Monsieur Philippe STRAPPAZZON acceptée par Monsieur le Préfet et effective à compter du 9 Avril 2022,

Considérant que Monsieur Philippe STRAPPAZZON a reçu délégation de signature et de fonction dans les domaines de :

- Jumelage
- Culture
- Communication
- Les autorisations de fermeture de cercueil ;
- Les autorisations d'inhumation et d'exhumation ;
- Les autorisations de crémation.

Considérant que les missions précédemment exercées par Monsieur Philippe STRAPPAZZON seront redistribuées à plusieurs Adjointes en exercice,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du Conseil Municipal et le rang des Adjointes ainsi que l'enveloppe des indemnités des élus calculée sur l'indice brut terminal de la fonction publique et sur la base de 8 adjointes en exercice plus Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur :

- ✚ La suppression du poste de 6 -ème Adjoint au Maire
- ✚ La fixation du nombre d'Adjointes au Maire a 8 adjointes.
- ✚ L'actualisation du tableau du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération
- ✚ La modification de l'enveloppe des indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes tel qu'annexée à la présente délibération.

Ceci exposé et après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal :

- ✚ **APPROUVE** La suppression du poste de 6 -ème Adjoint au Maire
- ✚ **APPROUVE** La fixation du nombre d'Adjointes au Maire a 8 adjointes.
- ✚ **APPROUVE** L'actualisation du tableau du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération
- ✚ **APPROUVE** La modification de l'enveloppe des indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes tel qu'annexée à la présente délibération.

- **Contre : 4**

Séverine Dessuise - Charline Maurice - Yves Crepel - Catherine François

- **Abstention : 4**

Damien Vacherand-Denand - Julie Denambride - Anne-Marie Bernard -Jean-Claude Tissot-Rosset

QUESTIONS DIVERSES

Information du conseil municipal

Séance levée à 19h00